



## Présentation Axe 12 IEJ - FSE

### **1. STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EN MATIÈRE DE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE ET À LA RÉALISATION DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE**

#### **1.1 Stratégie de contribution du programme opérationnel à la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale**

1.1.1 Description de la stratégie du programme en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union en matière de croissance intelligente, durable et inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) a été mise en place par l'Union européenne pour lutter contre le chômage des jeunes et accélérer la mise en place de la Garantie Européenne pour la Jeunesse. Ce fonds spécifique est abondé par le Fonds Social Européen (FSE) et s'adresse aux régions des Etats membres dont le taux de chômage des jeunes dépasse 25%. Il doit permettre de financer des actions en faveur des « NEET », les jeunes qui ne sont pas scolarisés, et qui ne sont ni en emploi, ni en formation. En 2012, année qui sert de base à l'éligibilité à l'IEJ, la part des jeunes NEET en France s'élève à 12,5%, soit plus de 900 000 jeunes et le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteint 24,5%. 16 territoires sont éligibles à l'IEJ : 13 régions (Aquitaine, Auvergne, Centre, Champagne- Ardenne, Guadeloupe, Guyane, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Martinique, Mayotte, Nord Pas-de-Calais, Picardie et la Réunion) et 3 départements (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne et Seine Saint-Denis).

La France a bénéficié d'une dotation de 310,2 millions d'euros issus du fonds spécifique IEJ, auxquels s'ajoutent 312 millions d'euros de FSE. Cette enveloppe de 622 millions d'euros a été répartie entre le Programme Opérationnel National spécifique IEJ (70% des fonds), géré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), et 12 Programmes Opérationnels Régionaux multi-fonds FEDER-FSE-IEJ (30% des fonds), gérés par les Conseils régionaux des territoires éligibles à l'IEJ. Le Programme Opérationnel National spécifique IEJ comprend par ailleurs deux volets : une enveloppe dite « centrale », gérée par la DGEFP pour le financement de dispositifs nationaux, et une enveloppe dite « déconcentrée », gérée par les Direccte-Dieccte (autorités de gestion déléguées sur les territoires). Le dispositif IEJ est reconduit pour les années 2017 à 2020, avec un budget affecté de 1,2 milliards d'euros d'IEJ, devant être complété par une contrepartie FSE.

Non éligible lors de la première vague de l'IEJ, le territoire lorrain est pour la seconde vague objet de l'enveloppe de flexibilité de 10%, sur proposition de l'Etat membre, au titre de deux de ses départements : la Meurthe et Moselle et la Moselle. En effet, le taux de chômage des jeunes, dans ces deux départements, est proche du taux de 25% qui déclenche l'éligibilité des territoires régionaux.

Ainsi, le volet régional lorrain du Programme Opérationnel National FSE « Emploi et Inclusion » 2014- 2020 et le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 sont impactés. Il est donc nécessaire de prévoir une intervention coordonnée des programmes. Cette coordination se mettra en place à plusieurs niveaux :

- Coordination au niveau national : lors des réunions entre la DGEFP et Régions de France, auxquelles la Région Grand Est – Territoire lorrain participe ;
- Coordination au niveau régional :
  - Par l'accord entre l'Etat et la Région sur les lignes de partage qui sera modifié prochainement,
  - Par des rencontres régulières entre les services de l'Etat et de la Région ;
  - Par un point spécifique IEJ qui sera fait lors des comités régionaux de programmation et des comités de suivi;

1.1.2 Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement correspondantes, compte tenu de l'accord de partenariat, à partir de la mise en évidence des besoins régionaux et, le cas échéant, des besoins nationaux, y compris la nécessité de relever les défis énoncés dans les recommandations par pays adoptées en vertu de l'article 121, paragraphe 2, du TFUE et dans les recommandations correspondantes du Conseil adoptées conformément à l'article 148, paragraphe 4, du TFUE, en tenant compte de l'évaluation ex ante.

**Tableau 1: Justification du choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement**

Objectif thématique choisi	Priorité d'investissement choisie	Justification du choix
08- Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	08-ii – Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Recommandation du Conseil de l'UE du 22/04/2013 concernant la mise en place d'une garantie pour la jeunesse</li> <li>-Cette priorité d'investissement est utilisée pour la mise en œuvre de l'IEJ.</li> <li>-L'éligibilité des départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle, territoires infrarégionaux, résulte du choix de l'Etat membre concernant l'utilisation de la règle de flexibilité de 10% de l'enveloppe IEJ allouée à l'Etat.</li> </ul>

## 1.2 Justification de la dotation financière

Concernant l'axe 12, dédié à la mise en œuvre de l'OT 8 au travers du FSE et de l'IEJ, celui-ci est doté de 4M€ de crédits UE, répartis comme suit :

- 1 188 001€ de crédits IEJ (100% de la dotation IEJ)
- 2 811 999€ de crédits FSE (3,92 % de la dotation FSE)

Ces crédits UE sont abondés d'une contrepartie nationale de 1 874 666€, portant les crédits totaux de l'axe 12 à 5 874 666€.

**Tableau 2: Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Fonds</b>	<b>Soutien de l'Union</b>	<b>Part du soutien de l'UE au programme opérationnel</b>	<b>Objectif thématique</b>	<b>Priorité d'investissement</b>	<b>Objectif spécifique correspondant aux priorités d'investissement</b>	<b>Indicateurs de résultat communs et spécifiques du programme</b>
<b>12</b>	<b>FSE IEJ</b>	<b>4M€</b>	<b>68,09%</b>	<b>Objectif thématique 8 : Promouvoir l'emploi durable et de haute qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre</b>	<b>1 a) ii intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse</b>	<b>Augmenter le nombre de jeunes NEET accédant à une qualification, un emploi ou une formation à l'issue d'un parcours de formation ou d'accompagnement spécifique</b>	<b>Ensemble des indicateurs communs FSE et IEJ</b>



### 2.A.1 Axe prioritaire n°12

Identificateur de l'axe prioritaire	<b>Axe 12</b>
Intitulé de l'axe prioritaire	<b>Accroître l'insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation</b>

- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers établis au niveau de l'Union
- L'ensemble de l'axe prioritaire sera mis en œuvre par l'intermédiaire du développement local mené par les acteurs locaux
- Pour le FSE: l'ensemble de l'axe prioritaire est consacré à l'innovation sociale ou la coopération transnationale, ou aux deux domaines

### 2.A.2. Justification de l'établissement d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région, d'un objectif thématique ou d'un Fonds (le cas échéant)

**SANS OBJET**

### 2.A.3 Fonds, catégorie de région et base de calcul du soutien de l'Union

<i>Fonds</i>	<i>Catégorie de région</i>	<i>Base de calcul (dépenses totales éligibles ou dépenses publiques éligibles)</i>	<i>Catégorie de région pour les régions ultrapériphériques et les régions septentrionales à faible densité de population (le cas échéant)</i>
<i>FSE-IEJ</i>	<i>En transition</i>	<i>Dépenses totales éligibles</i>	<i>Région en transition</i>

#### 2.A.4 Priorité d'investissement

<i>ID de la priorité d'investissement</i>	<b>8.ii</b>
<i>Titre de la priorité d'investissement</i>	<b>1 a) ii intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse</b>

#### 2.A.5 Objectifs spécifiques correspondant à la priorité d'investissement et résultats escomptés

<b>ID de l'objectif spécifique</b>	<b>1</b>
<b>Titre de l'objectif spécifique</b>	<b>Augmenter le nombre de jeunes NEET accédant à une qualification, un emploi ou une formation à l'issue d'un parcours de formation ou d'accompagnement spécifique</b>

<b>Résultats que les États membres cherchent à atteindre avec le soutien de l'Union</b>	<p>Cet objectif spécifique s'inscrit dans le cadre de la prolongation de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), ciblée sur le territoire lorrain en Moselle et en Meurthe et Moselle.</p> <p>En 2016, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'élevait à 24,1% en Meurthe et Moselle et à 25% en Moselle. Dans certains bassins d'emploi, ce taux est même encore supérieur. On constate également que la part des jeunes de 15 à 25 ans classifiés demandeurs d'emploi de longue durée augmente.</p> <p>Le taux d'activité des 15-24 ans en Meurthe et Moselle et en Moselle est inférieur de près de 3 points à la moyenne nationale, et de près de 5 points à la moyenne Grand Est.</p> <p>Selon des chiffres DARES de fin 2016, il y aurait près de 43 000 NEET en Moselle et en Meurthe et Moselle.</p> <p>Il est donc nécessaire de mener une action d'envergure en faveur des jeunes NEET (Not in Education, Employment or Training) de moins de 26 ans, face à un contexte dégradé de crise économique et de chômage, pour améliorer leur taux d'accès à la qualification, à la formation ou à l'emploi.</p>
---	--

**Tableau 4: Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique (par priorité d'investissement et par catégorie de région) (pour le FSE)**

**Priorité d'investissement : intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse**

<i>Identificateur</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Catégorie de région</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Indicateurs de réalisation communs utilisés</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Unité de mesure pour les valeurs</i>	<i>Année de</i>	<i>Valeur cible<sup>1</sup> (2023)</i>	<i>Source des données</i>	<i>Fréquence de communication</i>
-----------------------	-------------------	----------------------------	------------------------	--	----------------------------	---	-----------------	--	---------------------------	-----------------------------------



			de l'indicateur	comme base pour la fixation des cibles				de référence et les valeurs cibles	référence					ion de l'information
					H	F	T			H	F	T		
CR 01 IEJ	Participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	En transition	Nombre	Chômeurs y compris les chômeurs de longue durée	232	209	441	Nombre	2016	480	432	912	Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional	Annuelle
CR 02 IEJ	Participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	En transition	Nombre	Chômeurs y compris les chômeurs de longue durée	148	133	281	Nombre	2016	360	324	684	Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional	Annuelle
CR 03 IEJ	Participants chômeurs suivant un enseignement, une formation ou qui obtiennent une qualification ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	Nombre	Chômeurs y compris les chômeurs de longue durée	116	104	220	Nombre	2016	240	216	456	Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional	Annuelle
CR 04 IEJ	Participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	En transition	Nombre	Chômeurs de longue durée	69	64	133	Nombre	2016	150	140	290	Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional	Annuelle
CR 05 IEJ	Participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément d'information,	En transition	Nombre	Chômeurs de longue durée	56	52	107	Nombre	2016	120	112	232	Logiciel de gestion et	Annuelle

	<i>un apprentissage ou un stage au terme de leur participation</i>												<i>Enquête Conseil régional</i>	
<i>CR 06 IEJ</i>	<i>Participants chômeurs longue durée suivant un enseignement, une formation ou qui obtiennent une qualification ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>	<i>Chômeurs de longue durée</i>	<i>42</i>	<i>39</i>	<i>81</i>	<i>Nombre</i>	<i>2016</i>	<i>90</i>	<i>84</i>	<i>174</i>	<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>
<i>CR 07 IEJ</i>	<i>Participants inactifs ne suivant ni enseignement, ni formation, qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>	<i>Personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation</i>	<i>19</i>	<i>15</i>	<i>34</i>	<i>Nombre</i>	<i>2016</i>	<i>40</i>	<i>32</i>	<i>72</i>	<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>
<i>CR 08 IEJ</i>	<i>Participants inactifs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>	<i>Personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>27</i>	<i>Nombre</i>	<i>2016</i>	<i>30</i>	<i>24</i>	<i>54</i>	<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>
<i>CR 09 IEJ</i>	<i>Participants inactifs suivant un enseignement, une formation ou qui obtiennent une qualification ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>	<i>Personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation</i>	<i>10</i>	<i>8</i>	<i>18</i>	<i>Nombre</i>	<i>2016</i>	<i>20</i>	<i>16</i>	<i>36</i>	<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>
<i>CR 10 IEJ</i>	<i>Participants suivant un complément de formation,</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>		<i>71</i>	<i>58</i>	<i>129</i>	<i>Nombre</i>	<i>2016</i>	<i>148</i>	<i>121</i>	<i>269</i>	<i>Logiciel de gestion et</i>	<i>Annuelle</i>

	<i>un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage 6 mois après la fin de leur participation</i>												<i>Enquête Conseil régional</i>	
<i>CR 11 IEJ</i>	<i>Participants exerçant un emploi 6 mois après la fin de leur participation</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>		<i>49</i>	<i>40</i>	<i>89</i>	<i>Nombre</i>	<i>2016</i>	<i>113</i>	<i>92</i>	<i>205</i>	<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>
<i>CR 12 IEJ</i>	<i>Participants exerçant une activité d'indépendant 6 mois après la fin de leur participation</i>	<i>En transition</i>	<i>Nombre</i>					<i>Nombre</i>	<i>2016</i>				<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>

## 2.A.6. Actions à soutenir au titre de la priorité d'investissement

2.A.6.1. Description du type et exemples d'actions à soutenir, ainsi que leur contribution escomptée à la réalisation des objectifs spécifiques, y compris, s'il y a lieu, l'identification des principaux groupes cibles, des territoires spécifiques visés et des types de bénéficiaires

<b>Priorité d'investissement</b>	<b>12.1 Augmenter le nombre de jeunes NEET accédant à une qualification, un emploi ou une formation à l'issue d'un parcours de formation ou d'accompagnement spécifique</b>
<b>Exemples d'actions types:</b>	
<p>Les actions à soutenir seront des actions de raccrochage, ayant pour objectif la sécurisation des parcours de formation, par le biais d'un suivi renforcé et individualisé des jeunes les plus en difficulté. Elles s'appuieront sur une alternance avec le monde de l'entreprise et développeront des pédagogies innovantes pour la levée des freins et blocages à l'entrée en formation ou dans le monde du travail.</p>	
<p>Groupes-cible : jeunes âgés de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni enseignement ni formation, qui résident en Moselle ou en Meurthe et Moselle. Seront ciblés en priorité les inactifs ou chômeurs de premiers niveaux de qualification, mais pas exclusivement.</p>	
<p>Territoires : Moselle et Meurthe et Moselle</p>	
<p>Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements, organismes de formation, chambres consulaires, associations</p>	

## 2.A.6.2 Principes directeurs régissant la sélection des opérations

<b>Priorité d'investissement</b>	
	<b>-respect des principes horizontaux: égalité hommes-femmes, égalité des chances, non-discrimination, développement durable</b>



<i>CO1 FSE</i>	<i>Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée</i>	<i>Nombre</i>	<i>FSE/IEJ</i>	<i>En transition</i>	<i>800</i>	<i>720</i>	<i>1520</i>	<i>Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional</i>	<i>Annuelle</i>
----------------	---	---------------	----------------	----------------------	------------	------------	-------------	--	-----------------

**2.A.7 Innovation sociale, coopération transnationale et contribution à la réalisation des objectifs thématiques n° 1 à 7**

<b>Priorité d'investissement</b>	
<b>SANS OBJET</b>	

## 2.A.8 Cadre de performance

**Tableau 6: Cadre de performance de l'axe prioritaire** (par Fonds et, pour le FEDER et le FSE, par catégorie de région)

Axe prioritaire		12 Accroître l'insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe et mosellans et moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation											
Identificateur	Type d'indicateur	Indicateur ou étape clé de mise en œuvre	Unité de mesure, s'il y a lieu	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 <sup>2</sup>			Valeur cible (2023) <sup>3</sup>			Source des données	Démonstration de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant
						H	F	T	H	F	T		
IF12	Financier	Coût total certifié	Euro	FSE	En transition			0			5.874.666	Synergie	Coût total à certifier en 2023
CO 01 FSE	Réalisation	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	FSE	En transition			0	800	720	1520	Logiciel de gestion et Enquête Conseil régional	Cet indicateur de réalisation cible au mieux les publics à accueillir sur les actions cofinancées par l'IEJ. Il couvre plus de 50% des publics accueillis et donc plus de 50% des coûts.

### Informations qualitatives supplémentaires concernant la mise en place du cadre de performance

<sup>2</sup> Les valeurs intermédiaires peuvent être présentées sous la forme d'un total (hommes + femmes) ou ventilée par genre. «H» = hommes, «F» =femmes, «T» = total.

<sup>3</sup> Les valeurs cibles peuvent être présentées sous la forme d'un total (hommes + femmes) ou ventilées par genre. «H» =hommes, «F» =femmes, «T» =total.

## 2.A.9 Catégories d'intervention

Tableaux 7 à 11: Catégories d'intervention<sup>4</sup>

Table 7: Dimension 1 – Domaine d'intervention

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l'insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région</b>	<b>Code</b>	<b>Montant en €</b>
FSE/IEJ	En transition	103 Intégration durable sur le marché du travail des jeunes, en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse.	5 874 666

<sup>4</sup>

Les montants comprennent le soutien total de l'Union (la dotation principale et l'allocation de la réserve de performance).



**Tableaux 8: Dimension 2 – Forme de financement**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l’insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d’études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région</b>	<b>Code</b>	<b>Montant en €</b>
FSE/IEJ	En transition	01 subvention non remboursable	5 874 666

**Tableaux 9: Dimension 3 – Type de territoire**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l’insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d’études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région</b>	<b>Code</b>	<b>Montant en €</b>
FSE/IEJ	En transition	07 sans objet	5 874 666

**Tableaux 10: Dimension 4 – Mécanismes de mise en œuvre territoriale**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l’insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d’études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région</b>	<b>Code</b>	<b>Montant en €</b>
FSE/IEJ	En transition	07 SANS OBJET	5 874 666

**Tableaux 11: Dimension 6 – Thème secondaire (FSE et IEJ uniquement)**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l’insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d’études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région</b>	<b>Code</b>	<b>Montant en €</b>
FSE/IEJ	En transition	08 SANS OBJET	5 874 666

**Tableaux xx : Dimension 7- Activité économique**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l'insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>Fonds</b>	<b>Catégorie de région</b>	<b>Code</b>	<b>Montant en €</b>
FSE/IEJ	En transition	21 Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels	5 874 666

**2.A.10 Résumé de l'utilisation prévue de l'assistance technique, y compris, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités qui participent à la gestion et au contrôle des programmes et des bénéficiaires (le cas échéant)**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>12- Accroître l'insertion professionnelle des jeunes mosellans et meurthe-et-mosellans de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études, ne suivent pas de formation</b>		
<b>SANS OBJET</b>			